

Examen-concours de recrutement du personnel enseignant de l'enseignement secondaire

Epreuves de classement – Modalités

Spécialité : Français

Concours de recrutement dans la spécialité : Français

En français, le concours de recrutement comporte les épreuves de classement suivantes :

1. Trois épreuves écrites :

1) Une dissertation littéraire générale.

L'épreuve, d'une durée de quatre heures, est dotée du coefficient 1,5. L'usage d'un dictionnaire monolingue est autorisé.

2) Une traduction en français d'un texte littéraire allemand en prose.

L'épreuve, d'une durée de 2 heures, est dotée du coefficient 1.

L'usage de dictionnaires monolingue et bilingue français-allemand/allemand-français sont autorisés.

3) L'étude grammaticale d'un texte.

L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1,5.

Sur un total de 20 points :

- 6 points seront réservés à une dictée grammaticale (contrôle des connaissances de base : conjugaison, accord des participes passés, chaîne des accords à l'intérieur de la phrase, orthographe)

- 6 points seront prévus pour les questions de détail

- et 8 points pour la question de synthèse Ni dictionnaire, ni manuel de grammaire ne sont autorisés.

2. Une épreuve orale :

L'analyse et l'explication d'un texte littéraire.

L'épreuve, d'une durée d'une heure et demie pour la préparation et d'une demi-heure pour la présentation, est dotée du coefficient 2.

Les candidats pourront consulter les livres mis à leur disposition par le jury.

Examen-concours pour l'admission au stage de l'enseignement postprimaire.

FRANÇAIS

Informations complémentaires en rapport avec le programme et le déroulement des épreuves.

1. La dissertation littéraire générale (épreuve écrite)

(durée 4 heures; coefficient 1,5; dictionnaire monolingue autorisé)

La dissertation littéraire à partir d'une citation aura une teneur générale. La citation en question ne portera ni sur un auteur, ni sur une œuvre particulière, ni sur une seule époque.

Il ne s'agira pas d'un simple exercice de reproduction de connaissances, mais dans un développement raisonné et structuré, la dissertation aura pour objet l'exposé et la discussion d'un problème littéraire général.

Le candidat devra être capable de dominer l'ensemble du sujet et de structurer sa pensée. Dans cet exercice, il sera servi par une bonne connaissance de l'histoire littéraire francophone la capacité de se référer avec précision à des auteurs, des œuvres et des courants littéraires et la connaissance des principes et des mécanismes des genres littéraires. L'étalage d'un savoir encyclopédique sans lien avec le sujet, le simple résumé d'œuvres, le recensement chronologique d'œuvres et de courants littéraires sont à bannir tout comme l'emploi d'un jargon pseudoscientifique.

Le jury tiendra compte dans son appréciation de la correction et de l'aisance de la langue.

2. La traduction (épreuve écrite)

(durée 2 heures; coefficient 1; dictionnaires monolingue et bilingue français-allemand/allemand-français autorisés)

Cette épreuve vise à contrôler l'aptitude du candidat à lire correctement et à transposer avec précision un texte imposé. Le candidat prouvera qu'il sait utiliser un dictionnaire avec discernement et qu'il maîtrise un lexique suffisamment riche et nuancé pour lui permettre de suivre de près l'original sans tomber dans un pénible mot à mot ni prendre des libertés indues avec le texte.

Les recherches en didactique montrent que l'apprenant transpose le savoir, les automatismes, les mécanismes acquis dans l'apprentissage d'une langue vers l'apprentissage de langues subséquentes. Dans le contexte luxembourgeois, il est fondamental que le futur professeur de français connaisse les interférences entre l'allemand et le français, pour pouvoir reconnaître l'origine de difficultés rencontrées par ses élèves qui ont appris l'allemand comme première langue étrangère. Pour pouvoir rendre ses élèves attentifs notamment aux germanismes à éviter, il faut que le professeur lui-même les reconnaisse et puisse proposer des alternatives.

3. L'étude grammaticale (épreuve écrite)

(durée 3 heures ; coefficient 1,5 ; ne sont autorisés ni dictionnaire, ni manuel de grammaire)

A partir de la session 2016/2017, l'épreuve grammaticale portera sur deux textes littéraires postérieurs à 1700 et de deux auteurs différents. La longueur totale des deux extraits ne dépassera cependant pas celle des textes uniques des années précédentes. Les candidats auront à traiter des points de détail et une question de synthèse.

L'épreuve de grammaire se présente sous forme de questions qui relèvent essentiellement de la morpho – syntaxe, mais qui peuvent également toucher des aspects sémantiques ou stylistiques des extraits à étudier.

Pour l'un des deux extraits, il y aura une question plus globale sur un aspect grammatical particulier (comme p.ex. l'emploi des temps, des adjectifs, de la subordonnée etc.) qui exige une approche plus synthétique, ainsi qu'une analyse et une présentation structurées du sujet.

Les questions portent sur tout ce qui, dans la langue française, peut faire l'objet d'un enseignement grammatical. La terminologie peut se référer à des grammaires plus traditionnelles comme le « Bon Usage », mais les candidats peuvent également s'inspirer de grammaires plus modernes comme la « Grammaire méthodique » de Riegel ou d'autres encore. Il est essentiel qu'ils sachent employer cet outil terminologique de manière cohérente et explicite.

4. L'analyse et l'explication d'un texte littéraire (épreuve orale).

(préparation 1,5 heure; épreuve ½ heure; coefficient 2); les candidats pourront consulter les livres mis à leur disposition par le jury)

Le candidat aura le choix entre deux textes littéraires (prose/théâtre ou poésie) de la littérature francophone des XVI^e – XXI^e siècles. Les textes seront suivis d'une ou de plusieurs questions directrices qui orienteront le candidat dans son analyse. Après cinq minutes, le candidat décidera lequel des deux textes il entendra présenter devant le jury. Le temps de préparation sera d'une heure et demie.

Les questions directrices guideront le candidat dans son analyse, mais il sera invité à ne pas limiter son explication aux réponses à ces questions qui ne devront constituer qu'un point de départ. Le candidat choisira lui-même la forme/structure de sa présentation.

La qualité de la présentation se mesurera à l'aune de sa clarté, de sa structure et de sa portée pédagogique. La performance orale, c'est-à-dire l'expression française, l'aisance, la diction et l'attitude ouverte face à l'auditoire, seront également des éléments essentiels de l'évaluation du candidat.

Le métier d'enseignant étant un métier de communication, des qualités telles que la clarté de l'exposé ainsi que le dynamisme de la présentation sont des atouts indispensables.

À la fin de la présentation, les membres du jury pourront demander des précisions sur certains points.